

Bulletin de participation



Règlement

Objectifs du prix Anfh

L'Anfh organise pour la 16^e année consécutive le prix Anfh.

Ce prix récompense les actions de formation professionnelle conduites par des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics. Sa vocation : valoriser des initiatives novatrices, pertinentes, pragmatiques et transférables.

Cinq catégories distinguées

- Grand prix Anfh.
- Prix Management et organisation du travail, remis en partenariat avec l'Institut du management de l'EHESP.
- Prix Métiers et compétences sociales et médico-sociales.
- Prix Amélioration de la qualité des soins et prise en charge des patients.
- Prix Développement professionnel continu (DPC) médical et paramédical.

Qui peut concourir ?

Tous les établissements de la Fonction publique hospitalière adhérents à l'Anfh et ayant conduit des actions exemplaires pour renforcer leurs politiques ressources humaines, formation et compétences.

Pourquoi participer ?

Ce prix offre l'opportunité de :

- **valoriser** le travail de vos équipes ;
- **faire connaître** votre initiative, la diffuser auprès d'autres établissements ;
- **mettre en avant** le travail réalisé avec les organismes de formation pour créer des actions de formation sur mesure ;
- **promouvoir** votre établissement auprès des partenaires ;
- **être distingué et reconnu** au niveau national : plus de 250 représentants de la communauté hospitalière participent à la cérémonie de remise des prix ;
- **obtenir une récompense** concrète pour aider votre service formation : les lauréats se partagent 12 000 € en achat de matériel pour le projet et l'équipe.

Quels enjeux ?

La formation est plus que jamais au cœur des enjeux de ressources humaines des établissements.

La formation professionnelle permet d'adapter les compétences aux évolutions technologiques, de maintenir la cohésion des équipes, de proposer aux agents des parcours professionnels motivants ou encore de permettre aux aspirations individuelles de s'épanouir tout en servant les intérêts collectifs de l'établissement.

Un établissement peut présenter plusieurs dossiers. Chaque action doit faire l'objet d'un dossier. Tous les éléments complémentaires (vidéos, publications, cahiers des charges, diaporamas...) pouvant aider à la compréhension du projet sont acceptés.

Quelles modalités?

Le dossier doit être transmis à l'Anfh en deux exemplaires accompagnés de la fiche de renseignements et d'une note de présentation (deux ou trois pages suffisent).

Plan indicatif de la note de présentation

- Situation de l'établissement : description de la problématique ressources humaines, problèmes, éléments spécifiques, souhaits d'améliorations...
- Objectifs de formation : la demande de la direction ou du service, le projet d'établissement...
- Publics concernés par la démarche : instances, services, taille des effectifs, métiers...
- Récit de l'action : dispositifs mis en place, objectifs, moyens...
- Date et durée de l'action.
- Budget mobilisé.

Quelle récompense?

Le prix sera matérialisé par un trophée daté et personnalisé.

Il donnera lieu à une gratification sous forme de bons d'achat :

- 4 000 € pour le Grand prix,
- 2 000 € pour les autres catégories.

En cas de désignation d'un prix, l'établissement s'engage à faire son possible pour se rendre à l'Assemblée générale qui se tiendra en juin 2023, afin de retirer son prix et de présenter l'action lauréate. L'Anfh prend en charge les frais de déplacement et éventuellement d'hébergement.

Un reportage vidéo est réalisé pour chaque lauréat projeté lors de la cérémonie de remise des prix. Pour cela, les établissements lauréats s'engagent à accueillir l'équipe de tournage (en avril ou mai 2023) et à faciliter la réalisation du reportage.

Quelles modalités de sélection?

- **Les résultats** obtenus et évalués.
- **La reproductibilité** et la transférabilité de l'action dans plusieurs contextes professionnels;
- **L'implication** des personnels, des partenaires sociaux (concertation avec les personnels) et des services ressources humaines ou pilote de la formation (implication d'une équipe, d'un service, action qui a servi de point d'appui au management...), association de toutes les familles professionnelles de l'établissement (médecins...).
- **Le caractère particulièrement innovant** et créatif de l'action (les solutions trouvées sortent des habitudes professionnelles).

Votre délégation régionale et le service communication de l'Anfh se tiennent à votre disposition pour tous renseignements.

Autour du président et du vice-président de l'Anfh, les membres de la commission d'étude et de développement de la formation permanente (CEDFP) constituent le jury du prix. Celui-ci se réserve le droit de désigner des prix « ex aequo », de ne pas désigner de lauréat s'il juge qu'aucun dossier ne répond aux critères ou d'attribuer plusieurs prix à un même établissement qui aura présenté plusieurs dossiers.

Remise des prix

Les prix seront remis lors de l'assemblée générale de l'Anfh qui se tiendra le 22 juin 2023.

Ce rendez-vous institutionnel réunit plus de 250 membres des instances paritaires régionales et nationales.

Les projets lauréats seront présentés sous forme de reportage vidéo. Ils seront aussi relayés dans La Lettre de l'Anfh, dans un livret spécial, sur le site ANFH.fr et bénéficieront d'une large communication auprès de la presse spécialisée et régionale.

Le prix de la catégorie Management et organisation du travail sera remis par le représentant de l'institut du management de l'EHESP.

Mode d'emploi

Pour établir au mieux un dossier de participation

- Lire attentivement le règlement
- Compléter la fiche de candidature
- Décrire le projet
- Adresser le dossier complet à l'Anfh

Avant le 3 mars 2023

En savoir plus

ANFH

Service communication

Tél. : 01 44 75 68 69

as.milh@anhf.fr

www.anfh.fr/l-anfh/le-prix-anfh

Fiche de candidature

À retourner à l'Anfh en deux exemplaires avec le dossier de candidature, avant le 3 mars 2023.

Nom de l'action de formation

Nom de l'établissement

Raison sociale

Adresse

CP

Ville

Directeur(trice) général(e)

Nombre d'agents employés

Responsable du projet

Contact

Fonction

Courriel

Tél

Fax

Catégorie pour laquelle le dossier est présenté

- Management et organisation du travail
- Métiers et compétences sociales et médico-sociales
- Amélioration de la qualité des soins et de la prise en charge des patients
- Développement professionnel continu (DPC) médical et paramédical

Il est également possible de déposer le dossier de candidature en ligne sur www.anfh.fr.

Paroles de lauréats



« Ce prix représente une reconnaissance du pouvoir d'innovation des établissements et services médico-sociaux. Il concrétise un projet commun qui a mobilisé l'ensemble des acteurs du territoire pour répondre à la problématique de recrutement et de fidélisation des agents au sein des ESMS. C'est également une valorisation des carrières des ASH faisant fonction AS avec une opportunité d'évolution professionnelle. »

Peggy Foret,
directrice de l'Ehpad
d'Argonne, administratrice
du GCSMS Meuse



« C'est une récompense pour l'engagement de l'équipe et de l'institution ! Ce prix vient mettre en lumière l'amélioration de l'efficacité dans la prise en soins des enfants et adolescents témoins ou victimes de violences. »

Christophe Hontang,
cadre supérieur du pôle femmes-
enfants à l'hôpital Nord-Ouest,
à Villefranche-sur-Saône



« Ce prix est pour nous une reconnaissance des capacités des soignants en psychiatrie à se mobiliser pour trouver des solutions adaptées à leurs problématiques de travail. Il valorise un travail mené depuis plusieurs années visant à améliorer la sécurité des patients accueillis dans l'établissement, tout en tenant compte des spécificités d'exercice inhérentes à la psychiatrie. »

Frédéric Bierent,
cadre de santé à l'EPSM
Sud-Bretagne



« Recevoir ce prix est une grande satisfaction et la preuve que les Ehpad, amplement décriés actuellement, sont des lieux où le personnel a à cœur de répondre aux besoins des résidents en veillant, notamment, au respect des normes d'hygiène. La formation par le jeu fonctionne et va nous permettre de la faire connaître aux autres établissements. »

Franck Masurelle,
directeur de l'Ehpad
de Comines



« Ce prix est une belle reconnaissance de notre travail et nous sommes fiers de l'avoir reçu. Il va nous permettre d'améliorer nos prestations de formation et d'acheter du matériel supplémentaire pour la simulation. »

Dr Bettina Borm Sfeir,
pédiatre et **Julia Loubet**,
puéricultrice au CH de Béziers